

Certificat d'étalonnage Température

Le laboratoire CITEC réalise les étalonnages et délivre également les certificats d'étalonnage COFRAC.

CERTIFICATS D'ÉTALONNAGE

Le certificat d'étalonnage, établi suivant la norme NF X07-010/012, est le document qui donne le résultat des mesures effectuées sur l'exactitude de l'instrument de mesure par rapport à un étalon et qui indique si l'exactitude spécifiée est satisfaisante. Le matériel étalonné comporte une étiquette avec N° et date du certificat. La périodicité recommandée est de 1 an.

PROCÉDURE DE COMMANDE DE CERTIFICATS

Matériel neuf

Indiquer la référence d'étalonnage correspondant à la gamme de mesure du matériel à étalonner, en précisant la référence avec la quantité souhaitée.

Matériel en retour

- Tout retour de matériel CITEC pour étalonnage doit faire l'objet d'une commande suivant le tarif étalonnage.
- Le renvoi du matériel doit comporter le formulaire de retour : https://www.citec.fr/cbx/_ftp/d102.aformulaireretoursavcitec.pdf
- La commande, ou copie de la commande, doit accompagner le matériel.
- Pour les références des certificats, utiliser les références pour le matériel neuf en ajoutant R en fin de référence.

Si le thermomètre est ré-étalonnable (boîtier avec baïonnette), la commande doit comprendre :

- Le certificat d'étalonnage, références en fonction de la gamme de température. Le ré-étalonnage du thermomètre, Réf. 245 002 pour la gamme 0...+100°C.
- Si le thermomètre est hors classe, il est déclassé

Si le thermomètre est serti (thermomètre non ré-étalonnable), la commande doit comprendre :

- Le certificat d'étalonnage, références en fonction de la gamme de thermomètre
- Si le thermomètre est hors classe, il est déclassé

Traçabilité de la chaîne d'étalonnage

Le laboratoire CITEC utilise des étalons de références raccordés aux étalons nationaux par l'intermédiaire de laboratoires accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

La traçabilité de la chaîne de mesure est explicitée dans le document suivant :

Traçabilité de la chaîne de mesure	449 055
------------------------------------	----------------

RÉFÉRENCES CERTIFICATS D'ÉTALONNAGE

Température ou capteurs de température		Référence
0...+100°C	3 points de mesure	245 000
-50...+0°C / +100...+450°C		245 001
Chaines de mesure : capteur + régulateur CITEC		
0...+100°C	3 points de mesure	245 003
-50...0°C / +100...+450°C		245 004

RÉ-ÉTALONNAGE THERMOMÈTRES

Le ré-étalonnage est l'opération qui consiste à corriger une éventuelle erreur d'exactitude sur l'instrument de mesure après vérification par rapport à un étalon.

- Ré-étalonnage thermomètres sur séries ré-étalonnables (0...+100°C) : **245 002**



8 Av. du Gué Langlois · 77600 Bussy-Saint-Martin
Tél. +33 (0)1 60 37 45 00 Site www.citec.fr
Fax Mél. citec@citec.fr

Certificat d'étalonnage
Température

29-09-2022

D-600.76-FR-AA

TE

600-76/1